

*Date de dépôt : 27 octobre 2008*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de M<sup>me</sup> Erika Sutter-Pleines : Prévention du sida dans les foyers de jeunes et de jeunes adultes ou « Faut-il être contre une assurance-vie à 50 ct? »**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 1990, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

*Les efforts de la Suisse pour prévenir l'extension du sida, en particulier chez les jeunes, sont reconnus de tous. Cependant, il est clair que la poursuite de cette politique lucide doit avoir lieu à tous les niveaux de notre organisation sociale.*

*Le Conseil d'Etat est-il au courant du fait que certains directeurs de foyers refusent que des préservatifs soient à disposition de leurs pensionnaires, prétextant que les relations sexuelles sont interdites par le règlement à l'intérieur des locaux ?*

*Le Conseil d'Etat peut-il faire en sorte que la prévention réaliste soit appliquée dans les foyers de jeunes et de jeunes adultes ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis la date du dépôt de cette question, les pratiques actuelles dans les foyers de jeunes et jeunes adultes sont les suivantes :

### **1. Information, politique éducative**

Le sujet de la prévention du sida et des maladies sexuellement transmissibles fait partie des informations transmises par les éducatrices et les éducateurs et discutées avec les résidentes et résidents des foyers lors de groupes de parole collectifs et lors du suivi éducatif individuel sur les questions de santé, de respect de soi et des autres.

De plus, des soirées thématiques avec des intervenants extérieurs du planning familial, par exemple, ou du service de santé de la jeunesse, sont également organisées dans les foyers. Les informations mentionnées ci-dessus sont donc non seulement présentées aux jeunes, mais aussi discutées avec eux.

### **2. Mise à disposition des préservatifs**

Dans certains foyers, des préservatifs sont mis à disposition. Si ce n'est pas le cas, les jeunes sont informés des lieux où ils peuvent se les procurer. Les directeurs de foyers relèvent que l'accès aux préservatifs n'est actuellement plus un problème.

### **3. Collaboration renforcée entre les foyers et le service de santé de la jeunesse**

La collaboration a été renforcée. Elle vise, bien entendu, une bonne éducation à la santé pour les jeunes accueillis au sein des foyers. Elle vise aussi le développement des compétences des équipes éducatives dans ces domaines.

Ces pratiques font l'objet de réflexions avec des intervenants extérieurs compétents, tels que les éducatrices et éducateurs à la santé du service de santé de la jeunesse; elles sont complétées par d'autres interventions portant notamment sur les dangers liés à la consommation d'alcool et de drogues. Malgré les progrès réalisés par la médecine, la prévention contre le virus HIV reste une priorité absolue dans les foyers. L'interdiction de pratiquer des relations sexuelles à l'intérieur de ces lieux – notamment ceux accueillant des mineurs et compte tenu du caractère communautaire de ces structures – ne

saurait être un prétexte pour ne pas diffuser les informations qui effectivement sauvent des vies.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime que les pratiques des foyers d'éducation sont adaptées aux besoins des jeunes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Laurent Moutinot